



ILLE-ET-VILAINE



RAPPORT FINANCIER

SEMESTRIEL

20
25

DONNÉES CHIFFRÉES

AU 30 JUIN 2025





CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital variable, établissement de crédit,
société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS
sous le numéro 07 023 057

Siège social :

4, rue Louis Braille
Saint-Jacques-de-la-Lande
CS 64017 – 35040 Rennes Cedex
775 590 847 RCS Rennes
SIRET 775 590 847 00015 – APE 651 D

SOMMAIRE

1	Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2025	4
2	Facteurs de risques et informations prudentielles	14
3	Rapport des commissaires aux comptes et comptes consolidés	35
4	Attestation du responsable de l'information financière	79
5	Glossaire	80

1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU 30/06/2025

1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE

1.1.1 Environnement économique et financier global

RETROSPECTIVE PREMIER SEMESTRE 2025

Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit une offensive protectionniste d'une violence non anticipée. Cette offensive a culminé avec le « *Liberation Day* » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « *rétropédalage* » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1er août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

L'économie américaine a envoyé des signes précoce de ralentissement, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (Fed), l'inflation (en glissement annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9% ; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancre pour une économie par ailleurs fragilisée.

En Chine, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestres) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparaît dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp) alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancrage des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En France, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contrecoup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le *status quo* de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE). La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les marchés financiers, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « *Liberation Day* ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les marchés obligataires ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements¹ sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (*US Treasuries*) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (Bund) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les spreads contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (spread en repli de 27 pb à 90 pb). Cette amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le spread français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 bp. Il excède désormais le spread espagnol (à 67 pb).

Sur les marchés actions, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatil sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%, soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le dollar a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le cours de l'or a progressé de 26% au cours du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégié en cette période d'intense incertitude.

PERSPECTIVES 2025-2026

Un contexte anxiogène, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blockage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les Etats-Unis a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump : impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques : tout en échappant à la récession, la croissance afficherait un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente désescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« *One Big Beautiful Bill* », baisses d'impôts, déréglementation) contribueraient au

¹ On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur 1^{er} (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en 2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, l'Europe trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés.

Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »², mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale flétrirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de 0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En Allemagne, l'économie anémie devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d' entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1% en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En France, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En Italie, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un *statu quo* dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sous-performance » des économies émergentes, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décelération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de politiques monétaires, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la Fed à la patience en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La Fed procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la BCE, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

² Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

Du côté des taux d'intérêt, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le *spread* offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Enfin, le dollar continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un territoire dynamique d'un point de vue démographique et économique. Avec 1,1 million d'habitants la population brevetille croît de +1 % par an en moyenne depuis 2010 (contre 0,3 % pour la France métropolitaine) et représente plus d'un tiers de la population bretonne.

Le taux de chômage est en légère augmentation à 6 % au T1 2025 (7,4% au niveau national) contre 5,8% au T1 2024. L'emploi salarié atteint 87,6% sur le 1er trimestre 2025 (86,1% au niveau national) et le niveau de vie médian des brevetillens est supérieur aux départements voisins.

Les encours de collecte reculent de 1,7 % sur 1 an (à fin avril 2025) et les encours de crédit sont en hausse de 2,8 % sur 1 an (à fin avril 2024) sur le département.

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, Entreprise à Mission, entend poursuivre d'ici la fin de l'année 2025 sa stratégie de développement, en tant que partenaire économique de premier plan au service du dynamisme et de l'attractivité de son territoire.

1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

La Caisse régionale a accueilli plus de 15 000 nouveaux clients sur le 1^{er} semestre 2025 et compte désormais plus de 540 000 clients dont 61% sont sociétaires, confirmant ainsi l'attractivité de son modèle mutualiste.

L'encours total de collecte augmente de 4,7 % sur un an, à 20,4 Mds€ avec :

- Une progression de la collecte monétaire de +2,5%
- Une croissance des livrets à +6,0%
- Un accroissement de 11,0% des encours d'assurance-vie.

Les parts de marché collecte sont de 25,94 % à fin avril 2024, en hausse versus avril 2024 (24,80%).

Les réalisations de crédits moyen-long terme s'élèvent à 1 139 M€, en progression de 19 % par rapport aux réalisations du 1er semestre 2024.

Ainsi, l'encours de crédit progresse de 1,6 % pour atteindre 16,3 Mds€.

Les parts de marché crédit sont de 27,84 % à fin avril 2025 en baisse versus avril 2024 (28,18%).

Fort de son modèle de banque universelle, la Caisse régionale continue d'équiper en assurances ses clients. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance des biens et des personnes progresse de 4,5 % sur un an.

Enfin, les services proposés par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine restent également attractifs avec notamment les formules Ma Banque au Quotidien : plus de 90 300 au 30/06/2025.

1.1.4 Les faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés dans les annexes aux comptes consolidés de la Caisse régionale.

1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine
- 46 Caisses locales du Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- 2 fonds dédiés : Emeraude croissance et Everbreizh
- 3 sociétés de titrisation : FCT Crédit Habitat 2022, FCT Crédit Habitat 2024 et FCT Crédit Habitat 2025
- La SAS Croix Rocheran
- La SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En K€	Contribution au PNB consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat brut d'exploitation consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat net consolidé du Groupe de la Caisse régionale
Caisse régionale	154 083	50 953	41 810
Caisses locales	5 355	4 917	3 605
FD Emeraude croissance	2 001	2 001	1451
FD Everbreizh	4 141	4 141	3 026
FCT	1 358	1 358	1 122
SAS Croix Rocheran	301	-43	-43
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	262	97	-2

Le résultat du groupe d'entités consolidées de la Caisse régionale est porté principalement par la Caisse régionale elle-même. Les activités des filiales ne représentent qu'une contribution non significative au résultat du Groupe Crédit Agricole Ille-et-Vilaine.

1.2.3 Résultat consolidé

En K€	30/06/2025	30/06/2024	Variations	
			Montants	%
PNB	167 501	170 851	-3 350	-2,0%
Charges générales d'exploitation	-99 286	-93 604	-5 682	6,1%
Résultat brut d'exploitation	63 424	72 642	-9 218	-12,7%
Coût du risque	-10 551	-14 962	4 411	-29,5%
Résultat d'exploitation	52 873	57 680	-4 807	-8,3%
Résultat avant impôt	52 877	57 680	-4 803	-8,3%
Impôt sur les bénéfices	-1 908	-3 113	1 205	-38,7%
Résultat net	50 969	54 567	-3 598	-6,6%
Résultat net part du Groupe	50 969	54 567	-3 598	-6,6%

Le Produit Net Bancaire s'élève à 167,5 M€ en recul de -2,0% Il se compose de :

- Des produits et charges d'intérêts et assimilés. La marge sur intérêts s'élève à 37,4 M€ en baisse de 5,2 % par rapport à juin 2024 avec une baisse des produits d'intérêts (-7%) et des charges (-8%).
- Des commissions nettes qui s'établissent à 76,9€ en baisse de 1,9 % avec une baisse des moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers.
- Des gains ou pertes nets sur instruments financiers :
 - à la juste valeur par résultat pour 5,6M€.
 - à la juste valeur par capitaux propres pour 49,4 M€.

Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à 2024 à 99,3 M€ :

- Les frais de personnel progressent de 2,3 M€.
- Les impôts et taxes augmentent de 0,4M€ et atteignent 3,1 M€ au 30/06/2025.
- Le coût des services extérieurs et les autres charges générales d'exploitation s'élèvent à 34,8€ (+9 %).

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 63,4 M€ en baisse de 13% et le coût du risque à 10,6 M€ contre 15,0 M€ au 30 juin 2024.

La charge fiscale au 30 juin 2025 baisse pour atteindre 1,9M€ (3,1M€ au 30/06/2024).

Ainsi, le résultat net s'élève à 51,0 M€ en baisse de 3,6 M€.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	53 545	54 606	-1 061	-1,94%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	274 212	183 351	90 861	49,56%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	35 855	33 533	2 322	6,92%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	238 357	149 818	88 539	59,10%
Instruments dérivés de couverture	340 433	362 441	-22 008	-6,07%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 913 182	1 704 186	208 996	12,26%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	412 208	302 355	109 853	36,33%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 500 974	1 401 831	99 143	7,07%
Actifs financiers au coût amorti	18 258 200	18 348 262	-90 062	-0,49%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 449 230	1 670 572	-221 342	-13,25%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	15 982 588	15 893 185	89 403	0,56%
<i>Titres de dettes</i>	826 382	784 505	41 877	5,34%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-159 857	-128 658	-31 199	24,25%
Actifs d'impôts courants et différés	71 619	70 445	1 174	1,67%
Comptes de régularisation et actifs divers	223 975	241 539	-17 564	-7,27%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	9 676	10 011	-335	-3,35%
Immobilisations corporelles	87 795	86 797	998	1,15%
Immobilisations incorporelles	2	3	-1	-33,33%
Écarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	21 072 782	20 932 983	139 799	0,67%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 792	32 441	2 351	7,25%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	34 792	32 441	2 351	7,25%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	0	0		
Instruments dérivés de couverture	198 929	238 583	-39 654	-16,62%
Passifs financiers au coût amorti	17 773 442	17 739 630	33 812	0,19%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	12 057 687	11 930 345	127 342	1,07%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 670 518	5 761 642	-91 124	-1,58%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	45 237	47 643	-2 406	-5,05%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 871	5 150	-1279	-24,83%
Passifs d'impôts courants et différés	7 486	429	7 057	1644,99%
Comptes de régularisation et passifs divers	471 497	447 457	24 040	5,37%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0		#DIV/0!
Provisions	34 607	45 547	-10 940	-24,02%
Dettes subordonnées	0	0	0	#DIV/0!
Total dettes	18 524 624	18 509 237	15 387	0,08%
Capitaux propres	2 548 158	2 423 746	124 412	5,13%
Capitaux propres part du Groupe	2 548 146	2 423 734	124 412	5,13%
Capital et réserves liées	349 368	337 580	11 788	3,49%
Réserves consolidées	1 616 253	1 568 206	48 047	3,06%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	531 556	453 593	77962,92544	17,19%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	0	0	0	#DIV/0!
Résultat de l'exercice	50 969	64 355	-13 386	-20,80%
Participations ne donnant pas le contrôle	12	12	0,24	2,07%
TOTAL DU PASSIF	21 072 782	20 932 983	139 799	0,67%

Le total du bilan consolidé au 30 juin 2025 s'élève à 21 073 M€.

A l'actif, trois postes représentent à eux seuls plus de 92% du total bilan. Il s'agit :

- Des prêts et créances sur la clientèle pour 15 983 M€ en hausse de 0,6% sur l'année. Cet encours représente 76 % du total de l'actif de la Caisse régionale. Les dépréciations associées à ces prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 323 M€ dont 61 % sont des actifs soumis à une perte attendue (B1 et B2) et 39 % des actifs dépréciés (B3).
- Des prêts et créances sur les établissements de crédits pour 1 449 M€. Il s'agit notamment du solde créiteur du compte-courant de la Caisse régionale et des prêts en blanc réalisés auprès de la trésorerie de Crédit Agricole SA.
- Des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui représentent 9 % du total bilan soit 1 913 M€ dont 412 M€ sur des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et 1 501 M€ sur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

On retrouve également à l'actif les titres de dettes (826 M€), les actifs financiers à la juste valeur par résultat (238 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (224 M€).

Au passif, trois postes représentent près de 96 % du total du bilan consolidé. Il s'agit :

- Des dettes envers les établissements de crédits. Ce poste atteint 12 058 M€, il représente 57 % du total bilan. Elles sont principalement composées des avances miroirs, avances traditionnelles, avances spécifiques, avances globales, et autres refinancement (emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA)
- Des dettes envers la clientèle qui s'élèvent à 5 671 M€ soit 27 % du total bilan. Elles correspondent principalement aux dépôts à vue et aux dépôts et comptes à terme détenus par la clientèle. Le montant des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle s'élève au 30 juin 2025 à 3 760 M€.
- Des capitaux propres à 2 548 M€, ils pèsent pour 12 % du total bilan. Ils sont composés du capital, des réserves, du résultat de l'exercice et des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

On retrouve également au passif les dettes représentées par un titre (45,2 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (471 M€).

1.2.5 Activité et résultat des filiales

Endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale, Caisses locales et STT) :

Données sociales en K€

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
FD Emeraude croissance	42 450	0	50 037	85%
FD Everbreizh	10 806	0	343 322	3%
SCI Croix Rocheran	20 252	4 626	21 622	94%
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	153	75	8 125	2%

Le 02 avril 2012, le Groupe a acquis 99,99% des parts du fonds dédié Emeraude croissance. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2025 est de +1 451 K€.

Le 02 Juin 2015, le Groupe a acquis 99,99% des parts du fonds dédié Everbreizh. Cette entité est intégré au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe 30/06/2025 est de + 3 026 K€.

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SAS LA CROIX ROCHERAN. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité opérationnelle. Le changement d'activité et de dimension de la SAS LA CROIX ROCHERAN (réceptions et mise en location en 2019 d'appartements en prêt locatif social) a motivé son intégration au périmètre de consolidation. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2025 est de - 43 K€.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SASU CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité significative. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2025 est de - 2 K€.

1.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELLES

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	30/06/2025	30/06/2024	Variations	
			Montants	%
PNB	164 069	164 015	54	0,0%
Charges générales d'exploitation	-102 547	-96 951	5 595	5,8%
Résultat brut d'exploitation	61 522	67 063	-5 542	-8,3%
Coût du risque	- 9 679	-14 112	-4 433	-31,4%
Résultat d'Exploitation	51 843	52 951	-1 109	-2,1%
Résultat avant impôt	51 266	52 311	-1 045	-2,0%
Impôt sur les bénéfices	-3 194	-4 016	822	-20,5%
Résultat net	46 071	46 294	-223	-0,5%

Le Produit Net Bancaire s'élève au 30 juin 2025 à 164,0 M€, stable par rapport au 30 juin 2024. Il se décompose de la façon suivante :

- Une baisse de la marge d'intermédiation globale de 27,1% à 21,9M (vs 30,1 M€ au 30/06/2024). Son évolution se caractérise par une baisse des produits de trésorerie (micro couverture -3,8M€ et compte BCE -1,9M€) et une hausse du coût de la ressource (collecte clientèle et refinancement (respectivement +13,3M€ et +1,5M€).
- Une baisse de la marge sur commissions de 2,9% à 79,6 M€ en lien avec la sinistralité sur les assurances.
- La marge sur portefeuille est en progression grâce à la hausse du portefeuille de placement et d'investissement.
-

Les charges de fonctionnement nettes atteignent 102,5M€, en hausse de 5,8 % par rapport à 2024. Celles-ci se composent :

- des charges de personnel pour 61,3 M€ (+3,7%) avec une hausse des effectifs et des rémunérations.
- des autres charges de fonctionnement en hausse à 41,2M€.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation s'élève à 61,5 M€ en recul de 8,3 % par rapport au 1er semestre 2024.

Le coût du risque baisse de 31,4% par rapport au 1er semestre 2024. Au 30 juin 2025, le taux de CDL est de 1,62 % (En capital - hors créances rattachées et accessoires) et le taux de couverture de ces créances s'élève à 46,98%.

La charge fiscale passe de 4,0M€ en juin 2024 à 3,2 M€ en juin 2025.

Le résultat net ressort à 46,1 M€, en baisse de -0,5% par rapport au 1er semestre 2024.

1.4 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

Au 30 juin 2025, le capital social de la Caisse régionale ne varie pas par rapport au 31 décembre 2024 à 92,3 M€.

Sa répartition est la suivante :

Répartition du capital au 30/06/2025	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	34 202 212,00	2 242 768	37,04
<i>Dont part du public + Predica</i>	18 564 877,25	1 217 369	20,10
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	15 242 009,00	999 476	16,51
<i>Dont part auto-détenue (*)</i>	395 325,75	2 5923	0,43
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	7 864 882,50	515 730	8,52
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	7 864 882,50	515 730	8,52
Parts sociales	50 275 849,25	3 296 777,00	54,44
<i>Dont Caisses locales</i>	50 275 376,50	3 296 746	54,44
<i>Dont administrateurs Caisse régionale</i>	457,50	30,00	N.S
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	15,25	1,00	N.S
TOTAL	92 342 943,75	6 055 275,00	100,00

(*) titres détenus au travers du contrat de liquidité

On notera que Sacam Mutualisation détient 25 % du capital de la Caisse régionale.

1.5 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

1.5.1 Evénements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

1.5.2 Les perspectives

Dans un contexte de profondes transformations, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine réaffirme son modèle de banque universelle et relationnelle, en proposant des agences et du conseil à proximité immédiate des clients et des habitants et en s'appuyant sur la force d'un collectif et du Groupe. Ce premier semestre est synonyme d'innovations, en matière d'expertise, de digitalisation et d'offres, permettant ainsi de répondre aux nouveaux enjeux de société tout en se différenciant. En effet, ce sont de nouveaux métiers et donc de nouveaux services à la clientèle qui voient le jour, tels que la transaction immobilière dans l'ancien et l'accompagnement des clients dans leurs différents moments de vie (séparation, obsèques, etc.). Côté offres, des innovations seront prochainement déployées dans le domaine des crédits (assouplissement des conditions d'octroi) et des jeunes (financement et assurances). Enfin, l'innovation digitale se poursuit avec de nombreux projets pour optimiser les parcours des clients sur le site internet ou sur l'application « Ma Banque », et ainsi permettre une autonomie de plus en plus grande sur la gestion de leurs comptes. Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, Entreprise à Mission, entend poursuivre d'ici la fin de l'année 2025 sa stratégie de développement, en tant que partenaire économique de premier plan au service du dynamisme et de l'attractivité de son territoire.

1.6 INFORMATIONS DIVERSES

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 27/03/2025

Le bilan semestriel du contrat de liquidité a été publié le 5 juillet 2025 sur la page Informations réglementées du <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/>

1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Les résultats sont publiés auprès de l'AMF et sur le site Internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine selon le calendrier de publication en ligne sur la page Informations réglementées du <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/>

2 FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

2.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2024/1623 (dit "CRR 3") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/particulier/informations-reglementees1.html>

SITUATION AU 30 JUIN 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	30/06/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 284	1 273
dont Instruments de capital et réserves	2 492	2 404
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 209)	(1 130)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 284	1 273
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	25	24
FONDS PROPRES TOTAUX	1 308	1 297
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	6 608	6 761
RATIO CET1	19,42%	18,83%
RATIO TIER 1	19,42%	18,83%
RATIO TOTAL CAPITAL	19,79%	19,19%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	18 953	18 576
RATIO DE LEVIER	6,77%	6,85%

Au 30 juin 2025, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent .

2.2 FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES

Risques de crédit et de contrepartie

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique de prévention et de suivi des risques de contreparties de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est basée sur la responsabilisation des acteurs réseau et concilie maîtrise des risques et développement commercial dans le respect de la réglementation.

Le processus de la gestion du risque répond aux objectifs suivants :

- Traiter le risque le plus en amont possible dans une logique de « relation durable » ;
- Organiser un traitement personnalisé des clients en difficulté ;
- Améliorer les performances de la Caisse sur les risques de crédit ;
- Assurer la fonction de recouvrement pour les dossiers au-delà de 50 ou 60 jours d'incidents et ce, jusqu'à 120 jours.

GESTION DU RISQUE

La stratégie risque de la Caisse régionale définit la politique générale en matière :

- D'entrée en relation,
- De règles de délégation d'octroi de crédits et paiement,
- De division et de partage du risque en fonction de la qualité du client et du volume des engagements,
- De distribution des prêts à moyen terme et des garanties,
- De crédits de trésorerie,
- De suivi des risques (répartition des clients par marché, suivi des encours consolidés et des opérations spécifiques).

ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUE ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation des risques au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine repose sur :

- La mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiabie et contentieux,
- Un traitement du risque spécifique pour chaque marché,
- La volonté de maintenir « une relation durable ».

Sous la responsabilité du Directeur des Finances-Recouvrement et Participations, le Comité des Risques se réunit mensuellement. Sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale le Comité des Grands Risques se réunit trimestriellement.

Les objectifs de ces Comités s'articulent autour de deux missions majeures :

- Le suivi et le contrôle des risques de contreparties sur tous les marchés,
- Le niveau et les modalités de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

Au cours de ces Comités des Risques sont analysés, les tableaux de bord risques crédit, la liste des dossiers significatifs entrés en recouvrement amiabie ou contentieux depuis le dernier comité de même que celle des dossiers examinés au cours des Comités précédents.

De même, des Comités Risques spécifiques sont régulièrement organisés sur certaines filières (PIM, FEL, ...). En cas de constat de dégradation sur des secteurs donnés, des comités spéciaux temporaires peuvent être mis en place pour suivre le risque au plus près (exemple : filière porc-laït).

Des revues de portefeuilles sont réalisées 2 fois par an pour le marché des Entreprises et 4 fois par an pour les marchés des clientèles des particuliers, des professionnels et de l'agriculture. Elles ont pour objectif d'analyser les dossiers sélectionnés à partir de critères tels que le montant de l'EAD et la dégradation de notes.

Ces revues permettent :

- De détecter les affaires fragiles,
- D'adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- D'assurer un suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Une revue des Grands Engagements complète le dispositif de surveillance. Celle-ci est réalisée annuellement sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale. Elle vise à :

- Examiner annuellement les 50 plus gros engagements de la Caisse régionale,
- Donner à la Direction Générale une vision synthétique des 50 plus gros engagements de la Caisse Régionale en EAD
- Contrôler le respect des règles de la politique crédit,
- Adopter un positionnement clair sur les dossiers,

Par ailleurs, la Caisse régionale s'est appuyée sur le système de notation « Bâlois » pour déterminer à l'actif de son bilan des dépréciations. Depuis le 1er janvier 2018, la Caisse régionale applique la nouvelle norme comptable IFRS9.

Les provisions IFRS9 s'élèvent à 212,3 M€ au 30 juin 2025 dont 82 M€ sur EL (perte attendue) à 1 an (créances saines) et 130,2 M€ sur EL à maturité (créances dégradées).

METHODOLOGIE ET SYSTEME DE NOTATION

Le dispositif « Bâlois » de notation interne de la clientèle de la Banque de Détail et de la Banque de Grande Clientèle est opérationnel depuis 2005. Il permet d'évaluer contrat par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contrepartie ou par groupe de contreparties, et ainsi d'ajuster les provisions. Grâce au dispositif de risques opérationnels, la Caisse régionale peut vérifier son niveau de couverture de risques par les fonds propres. Autorisé fin 2007, le dispositif « Bâlois » pour la Banque de Détail, a fait l'objet, en 2009, d'une mission de suivi par l'Inspection de la Commission Bancaire. Suite à la mission notation entreprise en Caisse régionale (mission Vuarlot) en 2016, la BCE a confirmé l'autorisation accordée à Crédit Agricole S.A et aux 39 caisses régionales d'utiliser l'approche IRB-F pour les expositions sur les entreprises des caisses régionales.

L'intégration du dispositif « Bâlois » au sein de la Caisse régionale est suivie dans trois domaines :

- la communication : une grande attention est portée sur le niveau de connaissance pratique de « Bâloise » par les experts métier (crédit / marketing / réseau) ;
- l'intégration dans les Projets Nationaux (octroi crédits habitats ; octroi crédits à la consommation,...) ;
- l'intégration dans les autres processus opérationnels (distribution des crédits, suivi des risques, provisions et recouvrement, marges crédit).

Les outils LUC (Logiciel Unique de Cotation) pour la Banque de Détail et un moteur central CAsa du processus GERICO (Gestion du Risque de Contrepartie) pour la Banque des Entreprises déterminent, pour chaque contrepartie, le montant de la perte attendue en cas de défaut, comme l'impose la réglementation Bâloise dans sa méthodologie pour apprécier le risque lié au crédit.

En mars 2022, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a rejoint le Centre d'Aide à la Notation de l'Ouest (groupement de Caisses régionales pour l'activité Notation de la Grande Clientèle (Entreprises, Collectivités Publiques, Professionnels de l'immobilier)).

MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre de sa politique risque, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine se contre-garantit auprès d'autres établissements de crédit pour 626,47 M€ au 30 juin 2025 (571,99 M€ au 30 juin 2024).

Elle bénéficie par ailleurs de garanties reçues de l'Etat ou d'organismes para publics tels que le FGAS pour assurer le risque de contreparties sur les prêts à taux 0 % et les prêts PAS.

Ces engagements reçus s'élèvent à 1 060,61 M€ au 30 juin 2025 (1 046,55 M€ au 30 juin 2024).

Enfin, la Caisse régionale mène une politique dynamique de couverture de ses prêts habitat via l'organisme de caution mutuelle du groupe Crédit Agricole, la CAMCA à hauteur de 5 280,30 M€ au 30 juin 2025 contre 5 263,24 M€ au 30 juin 2024.

Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas recours aux instruments dérivés de crédit.

LES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES (CONSOLIDE)

L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 259 M€ à fin juin 2025 contre 243,4 M€ à fin décembre 2024.

Le taux des créances douteuses et litigieuses est de 1,62% à fin juin 2025 contre 1,53 % au 31 décembre 2024.

Le taux de couverture par les dépréciations traduit la politique prudente de gestion des risques (46,98% contre 47,84% au 31 décembre 2024).

EXPOSITION

♦ Exposition par agent économique

Depuis le passage à IFRS9, l'exposition, par agent économique est donnée par le tableau ci-dessous renseigné au 30/06/2025 dont encours faisant l'objet de mesures de renégociation pour 169 737 milliers d'euros au 30/06/2025 et 159 328 milliers d'euros au 31/12/2024.

♦ Evaluation de la concentration du risque de crédit par agents économiques - actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Au 30/06/2025				
En K€	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	830 744	6 694		837 438
Banque Centrale				0
Etablissements de crédit	245 961			245 961
Grandes entreprises	3 231 067	393 856	96 651	3 721 574
Clientèle de détail	10 839 610	1 480 077	171 625	12 491 312
Dépréciations	-71 965	-124 170	-127 416	-323 551
Total	15 075 417	1 756 457	140 860	16 972 734

Erreurs ! Liaison incorrecte.

COUT DU RISQUE (DONNEES IFRS)

Le coût du risque s'élève à 10,55 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 14,96 millions d'euros au 30 juin 2024.

Il se compose de :

- Dotations nettes sur les provisions pour risques de crédit pour 16,42 millions d'euros (18,57 millions d'euros au 30/06/2024).
- Dotations nettes sur les provisions pour risques et charges pour 10,33 millions d'euros (6,61 millions d'euros au 30/06/2024).
- Récupérations sur prêts et créances amorties pour 0,76 millions d'euros (0,27 million d'euros au 30/06/2024).
- Pertes couvertes pour 4,28 millions d'euros (2,79 millions d'euros au 30/06/2024).
- Pertes non couvertes pour 0,26 millions d'euros (0,25 million d'euros au 30/06/2024).

APPLICATION DE LA NORME IFRS9

♦ Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « Liberation Day ») a été « surpondéré ».

✓ Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 25%)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « Liberation Day », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits «

réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « Liberation Day » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2%.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « Liberation Day », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « Liberation Day », l'exercice d'équilibriste risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed. Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

✓ Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 51%)

Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeté commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux

en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

✓ *Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 1%)*

Hypothèse en amont – un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par an auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KFW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028

Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballage de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Housse modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

✓ *Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 23%)*

Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et évènements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone

euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025 .

Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pares-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Adverse sévère				Favorable			
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - zone euro	0,9	1,0	1,5	1,6	1,6	0,7	0,4	1,4	1,5	-2,0	-1,6	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0
Taux Chômage - zone euro	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,5	7,8	8,4	8,1	8,1	6,4	6,2	6,1	6,0
Taux inflation (HICP) - zone euro	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	1,6	1,6	4,0	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2
PIB réel - France	1,1	0,8	1,4	1,6	1,6	0,0	0,6	1,4	1,6	-1,9	-1,4	1,1	1,1	1,3	1,9	2,1	2,1
Taux Chômage - France	7,4	7,7	7,8	7,7	7,6	7,9	8,1	8,0	7,9	9,1	10,3	9,3	9,3	7,5	7,5	7,3	7,2
Taux inflation (CPI) - France	2,0	1,1	1,3	1,7	2,1	1,1	1,6	1,4	1,7	3,5	1,8	1,9	1,9	1,2	1,5	1,9	2,3
OAT 10 ans – fin d'année	3,19	3,71	3,80	4,00	4,00	3,80	3,70	3,85	3,85	5,20	3,90	3,50	3,50	3,70	3,80	3,85	3,85

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local), pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central. Les filières retenues sont :

Juin 2025					
Portefeuille	Filières	Périmètre	Exposition en M€	Provisions en M€	Taux de couverture
Hors Filière		L'ensemble des créances non prises en compte dans une filière (y compris KTP et PGE)	13 102	31,2	0,24%
RETAIL	Agricole (Retail)	L'ensemble des créances de la clientèle agricole non CDL.	1 226	23,0	1,88%
	Professionnels à risques	L'ensemble des créances des groupes de risques de la clientèle non CDL qui appartiennent aux activités CHR, BTP, Commerce de détail ou Automobile.	603	34,8	5,77%
	Sensibles Particuliers	L'ensemble des créances dont la probabilité de défaut PART est rattachée à une note comprise entre I et K.	168	15,9	9,44%
	Risque climatique	L'ensemble des créances <i>Habitat</i> classées avec un niveau de risque climatique maximum.	986	2,4	0,24%
CORPORATE	Risque de concentration	L'ensemble des créances appartenant à un groupe de risque Corporate ou PIM dont l'EAD est supérieur ou égal à 5 M€ et la note est comprise entre A+ et D.	360	37,2	10,34%
	Sensibles Corporate	L'ensemble des créances des groupes de risques de la clientèle Corporate ou PIM notés D-, E+, E ou E-.	1 850	68,5	3,70%
TOTAL			18 294	213,0	1,16 %

♦ Structure des encours

La part du bucket 2 est en baisse au cours du 1er semestre (6,5 % des expositions en juin 2025 vs 7,4 % en décembre 2024). Hausse des encours de créances classées en Bucket 1 sur le 1er semestre (93,5% des expositions en juin 2025 vs 92,6% en décembre 2024).

Les expositions en Bucket 3 sont en augmentation de 16 M€ sur le 1er semestre 2025 (263 M€ en juin 2025 vs 247 M€ en décembre 2024). L'évolution des encours CDL est portée essentiellement par les hausses observées sur les marchés des professionnels (+7,0 M€), des particuliers (+6,7 M€) et des agriculteurs (+2,4 M€) conjuguées aux baisses observées sur les marchés des Entreprises (-0,3 M€) et des Professionnels de l'Immobilier (-0,2 M€).

♦ Evolution des ECL

Baisse des ECL du Bucket 1 de -5,6 M€ au 1er semestre 2025 qui représentent 82,6 M€ de provisions IFRS9. Les provisions IFRS9 en Bucket 2 augmentent de +8,7 M€ au cours du 1er semestre 2025 (130,4 M€ en juin 2025 vs 121,7 M€ en décembre 2024).

Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

La Caisse régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat.

La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation.

GESTION DU RISQUE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale : Le Middle-Office (interface entre le Front et le Back-Office) réalise les contrôles de second degré premier niveau (2.1). Un Responsable des Risques et Contrôles Permanents (RCPR) pilote et contrôle les risques de marché de second degré deuxième niveau (2.2) issus des activités avec l'appui d'un contrôleur central des risques financiers. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les organes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG),
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- Le Comité Normes et Méthodologies

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHE

Le Conseil d'Administration, organe délibérant se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En effet, la politique financière lui est présentée annuellement pour validation, complétée d'un avis du RCPR.

En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale.

La politique financière est définie par le comité financier. Ce dernier est composé des personnes suivantes :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint,
- Directeur Finances,
- Responsable du service Pilotage, Finances et Contrôle de Gestion et ses équipes,
- Responsable du Pôle Gestion Financière et ses équipes,
- RCPR et contrôleur comptable et financier,
- Responsable du Service Comptabilité Générale
- Middle-Office.

Le Comité Financier pilote et met en œuvre la politique financière validée par le Conseil d'Administration en matière de :

- Gestion du portefeuille Fonds Propres
- Politique de couverture du risque de taux
- Politique de gestion de la liquidité (refinancement ...)
- Tout autre sujet en lien avec la Gestion Financière.

De plus, il propose un avenant à la politique financière validée par le Conseil d'Administration en cas de volonté de souscrire ou de mettre en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

La participation du RCPR et du contrôleur financier apporte un double regard et émet un avis motivé sur les propositions de la Direction financière. Ils participent également aux travaux préparatoires dans le cadre d'un pré-comité.

L'organisation opérationnelle retenue par la Caisse régionale respecte les principes de séparation des fonctions d'engagement des opérations, de celles d'enregistrement et de suivi.

METHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHE

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur une combinaison d'indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : Stress scénarios (Stress Groupe et Stress adverse 1 an) et des indicateurs complémentaires.

Stress scenarios :

Les « stress scénarios » permettent d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires.

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers de 2 scénarios de stress utilisé dans le Groupe (Stress Groupe et Stress adverse 1 an)

Stress Groupe : stress hypothétique validé au CRG élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Stress adverse 1 an (historique 1-an) : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français,
En appliquant ces stress scenarios sur le portefeuille placement au 31 Mai 2025, nous étions à -79.1 M€ sur le stress adverse 1 an et à -40.5 M€ sur le stress groupe (contre respectivement -65 M€ et -33.6 M€ au 31 mai 2024)..

DISPOSITIF DE LIMITES DE SEUILS D'ALERTE

Les limites sont validées chaque année par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présentation de la Politique Financière. Cette présentation a été réalisée le 20 décembre 2024.

Les limites globales encadrant les risques sont complétées par des limites opérationnelles et/ou des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Il est utile de compléter le dispositif de limites globales avec des seuils d'alerte. L'atteinte de ces derniers doit conduire à une analyse de la situation donnant lieu à une décision motivée.

Celle-ci peut être soit une confirmation de la décision de gestion initiale, soit être sa modification.

Le dispositif d'alerte repose sur 2 types de limites :

- Limites globales : en cas de dépassement, le Conseil d'Administration et le Comité Financier sont alertés.
- Limites opérationnelles : en cas de dépassement, le Comité Financier est alerté.

La Caisse régionale a défini un dispositif de 6 limites (limites sur le portefeuille JVR-JCR-JCN-CAM* et Titres Placement dans sa globalité) : elles sont fixées en fonction de la capacité de la Caisse régionale à absorber un choc de marché.

✓ Stress Groupe et le Stress adverse 1 an (4 limites) :

1. Seuil d'alerte en stress adverse 1 an sur le portefeuille JVR/JCR/JVO/JCN*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre global fixé à 135 M€

2. Limite en stress Groupe sur le portefeuille JVR /JCR/JVO/JCN*
⇒ LG sur le périmètre global fixée à 70 M€

3. Seuil d'alerte en stress Groupe sur le portefeuille CAM*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 100 M€

4. Limite en stress adverse 1 an sur le portefeuille CAM
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 100 M€

*JVR = juste valeur par résultat, JCR = juste valeur par capitaux propres recyclables, JCN = juste valeur par capitaux propres non recyclables, CAM = coût amorti

5 - Limite sur Résultat Economique sur le portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Avec : Résultat économique = Δ +/- values latentes sur les titres de placement + +/- Values externalisées + revenus sur titres de placement.

Résultat économique cumulé annuel depuis le 01/01 (rendement flat) :

Portefeuille LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille LCR avec une présentation en Conseil d'Administration si dépassement

Portefeuille Non- LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille non-LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille non-LCR avec une présentation en conseil d'administration si dépassement

Présentation systématique en Conseil d'Administration pour chaque atteinte de limite Globale

- Avec une nouvelle présentation en CACR à chaque palier négatif de 2 M€ (-6M / -8M...)
- 6 – Limite mensuelle sur Résultat Economique sur portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Résultat économique en pas mensuel (calcul fin de mois) :

Limite opérationnelle : Seuil d'alerte au Comité Financier = +2 M€ / -1 M€

RISQUES ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

Risques sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage : Les encours d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont détaillés au paragraphe 6.2 des Comptes annuels sur base consolidée au 31 décembre 2023.

Risques sur actions provenant des portefeuilles de placement : Le portefeuille de placement de la Caisse régionale ne contient pas d'action en direct mais seulement des indexations de performances. L'encours à fin juin 2025 s'établit à 0 M€, un suivi mensuel est reporté à la Direction Générale.

Actions d'autocontrôle :

Au 30 Juin 2025, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité et dans le cadre d'un contrat de rachat. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 12 437 pour le contrat de liquidité au 30 Juin 2025 (soit 0,55 % du nombre total de CCI de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine) et 22 694 pour le contrat de rachat (1,01% du nombre total de CCI.....).

Gestion du bilan

Le Risque de Taux est : "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading-book")"

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET POLITIQUE

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading.

L'exposition à la hausse/baisse des taux est calculée mensuellement selon la méthode d'agrégation des gaps taux fixe et inflation, qui donne le gap global en approche statique. Le calcul de l'exposition est réalisé à partir des outils, des hypothèses et modèles d'écoulement utilisés par le Groupe Crédit Agricole.

L'outil utilisé est l'outil Groupe PALMA RCO depuis l'arrêté du 30/04/2019.

Les sources de données alimentant l'outil sont essentiellement des alimentations automatiques : balance, systèmes d'information remettant crédits, collecte, avances...et pour le reste imports manuels (OPCVM, DAV rémunérés...).

Les conventions d'écoulement retenues sont celles du Groupe Crédit Agricole à l'exception de deux lois locales.

Les remboursements anticipés sur Crédits Habitat à taux fixe et sur Dépôt à Terme bénéficient d'un modèle d'écoulement interne à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine. Les hypothèses locales de remboursements anticipés sont les suivantes :

Loi locale RA Crédits Habitat à taux fixe appliquée dans la mesure au 31/07/2025 :		
Loi locale appliquée dans la mesure au 31/07/2025	Loi nationale adaptée CR 35 (LJ 2025-037)	Loi locale CR 35 actuelle
A1	3,9 %	3,0 %
A2	4,5 %	4,5 %
A3	4,0 %	4,3 %
A4 et + (taux structurel)	3,7 %	4,0 %
Date validation comité financier :	30/06/2025	

Loi locale RA DAT appliquée dans la mesure au 31/07/2025 :	
A1	11,6%
A2	9,7%
A3	9,7%
A4 et + (taux structurel)	9,7%
Date validation comité financier :	16/12/2024

GESTION DU RISQUE

La Caisse régionale veille à optimiser la contribution de la marge de transformation à son résultat tout en limitant les risques qui pourraient mettre en cause son équilibre financier.

Elle profite des latitudes de gestion offertes par le dispositif de limite de RTIG pour lui permettre d'avancer ou de retarder la couverture des postes de bilan pour adapter au mieux leur adossement au contexte économique et de marché.

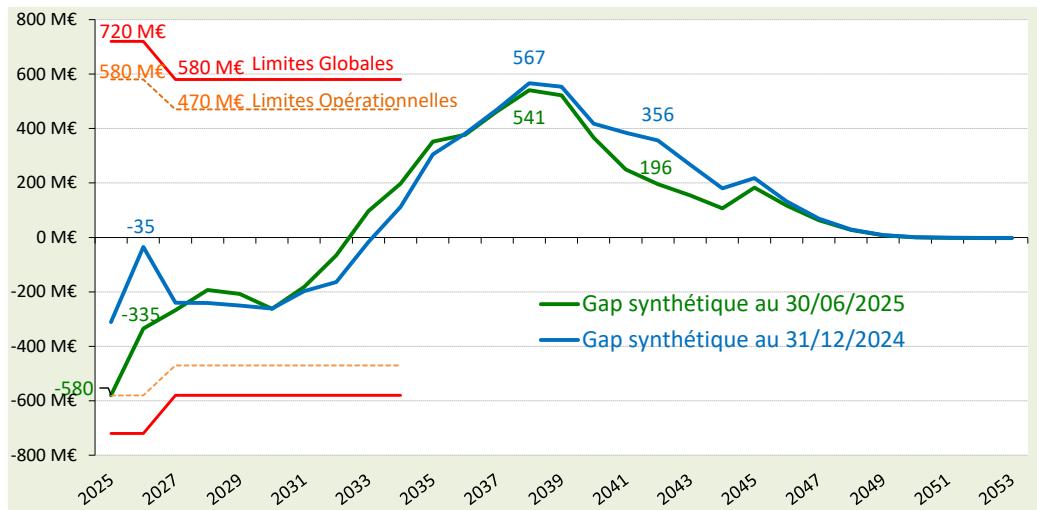
Ces stratégies sont étudiées chaque mois en Comité Financier, et adaptées le cas échéant aux évolutions constatées. La composition et les attributions du Comité Financier sont décrites au paragraphe « Risques de marché ».

Le dispositif de limite doit être réexaminé et le cas échéant modifié, une fois par an. Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2024 a validé le dispositif de limite suivant :

Critères	Définition	Limites Opérationnelles	Limites Globales	Rappel 2024
Gap Synthétique 1-2 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 5% PNB	580 M€ (- 20 M€)	720 M€ (- 20 M€)	LO : 600 M€ LG : 740 M€
Gap Synthétique 3-10 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 4% PNB	470 M€ (- 10 M€)	580 M€ (- 10 M€)	LO : 480 M€ LG : 590 M€
VAN Taux (choc défavorable)	Limite CASA VAN 30 ans < 10 % FP	9 % FP = 116,8 M€	10 % FP = 129,7 M€	LO : 9 % (111 M€) LG : 10 % (123 M€)
Test outlier SOT EVE	Limite EBA VAN hors FP + collecte capée 5 ans < 15 % FP Tier 1	14 % FP T1	15 % FP T1	LO : 14 % FP T1 LG : 15 % FP T1
Test Outlier SOT MNI	Limite EBA Δ MNI à +/- 200 bp < 5 % FP T1	4,5 % FP T1	5 % FP T1	LO : 4,5 % FP T1 LG : 5 % FP T1
Gap index 1 jour 1-10 ans	Limite CASA	1 400 M€ (+ 200 M€)	/	LO : 1 200 M€
Sensibilité VAN index 1J	Limite CASA	1 % FP = 13,0 M€	1,5 % FP = 19,5 M€	LO : 1,5 % FP (18,5 M€) LG : 2,0 % FP (24,6 M€)

EXPOSITION

Au 30/06/2025 la Caisse Régionale détient plus d'actifs à taux fixe que de passifs à taux fixe sur toutes les maturités à l'exception des 8 premières années .



Sensibilité de la VAN à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres (sur 30 ans).

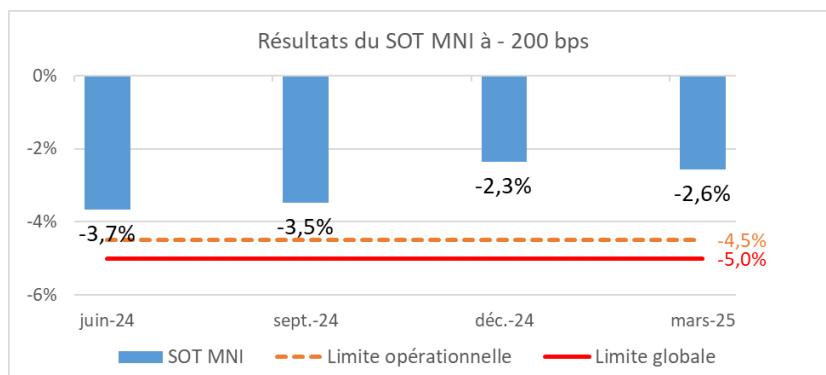
31/12/2024		30/06/2025		Limites opé.	Limites globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
-1,9%	4,6%	-1,2%	3,3%	- 9%	- 10%
- 23,9 M€	+ 57,2 M€	- 15,5 M€	+ 42,9 M€	116,8 M€	129,7 M€

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 15,5 M€, soit 1,2 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale après déduction des participations.

Sensibilité du SOT EVE à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres Tier 1 (sur 30 ans).

31/12/2024		31/03/2025		Limites opé.	Limites globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
+ 9,0%	+ 3,0%	-12,8%	+ 3,4%	- 14%	- 15%
- 114,7 M€	+ 37,7 M€	- 164,6 M€	+ 43,4 M€	- 181 M€	- 194 M€

Sensibilité du SOT MNI à un choc de - 200 bp rapportée aux Fonds Propres (limite à - 5%)



Du 31/03/2025 au 31/03/2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de - 200 points de base*, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine perdrait 33,2 M€ sur le portefeuille bancaire, soit 2,6 % de ses fonds propres.

* : Avec hypothèse de bilan constant, marge constante, et d'un taux de répercussion (PTR) de 100% des variations des taux de marché vers les taux clientèle.

Les impasses de taux du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2024 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants :

Impasses en euros (au 30 juin 2025)

(en Md€)	2025	2026-2030	2031-2034	> 2034
Impasses euros	(-580)	(-253)	12	186

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Dans le cadre de la réforme Bale III, comme l'ensemble des groupes bancaires Européens, le groupe Crédit Agricole est assujetti par le règlement N°575/2013 du Parlement européen (modifié par le règlement 2019/876) et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et

modifiant le règlement (UE) n°648/2012, à la remise de reportings relatif au LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio) et définis par l'EBA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme les établissements de crédit doivent respecter le ratio LCR (à hauteur de 100 %), visant à s'assurer que la banque est capable de résister pendant 30 jours à une crise globale de liquidité. La Caisse régionale s'est engagée dans la constitution de réserves spécifiques éligibles au nouveau ratio (cash, titres d'Etat liquide, etc.).

Le NSFR est un ratio de financement stable, pilotant le risque de liquidité moyen terme (> 1 ans). Le niveau réglementaire minimal du NSFR à respecter par les établissements de crédit est de 100% depuis le 28/06/2021 et publié trimestriellement. Dans le cadre du CRR (Capital Requirement Regulation) et de la directive CRD4 (Capital Requirement Directive 4), les banques sont tenues de publier non seulement un LCR fin de mois, mais également :

- Un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois,
- Des Additional Liquidity Monitoring Tools (éléments de suivi de la liquidité complémentaires, ex : concentration par produits, contrepartie...)
- Un Funding Plan : Plan de financement sur des durées de 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans.

La mise en place des reportings LCR et NSFR ne dispense pas les établissements de crédit de maintenir un système interne de gestion du risque de liquidité (cf. directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013).

Le Crédit Agricole a opté pour l'application d'une approche avancée (normes internes) dont les principaux indicateurs sont :

Court Terme :

- Endettement Court terme,
- Structure minimale du refinancement Court Terme,
- Réserves de liquidité,
- Stress global, stress systémique et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).

Long Terme :

- Concentration des échéances du refinancement Long Terme

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par du refinancement interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables, ou auprès de Crédit Agricole S.A..

Les plafonds d'encours du programme d'émission de TCN validé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023 sont 1 000 M€ pour les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper : ex CDN) et 500 M€ pour les NEU MTN (Negotiable European Medium Term Notes : ex BMTN).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle et du refinancement interbancaire, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances Globales (50 % des réalisations prêts de durée initiale supérieure ou égale à 2 ans).

Crédit Agricole SA facture aux Caisses régionales le déficit généré au sein du groupe (différentiel entre les avances miroirs et les avances globales). La facturation sur le déficit Epargne/avances (DEA) est générée par des strates mensuelles au coût moyen de liquidité de marché 6 ans. Ce DEA est depuis mi 2020 géré en extinction à la demande de CASA.

METHODOLOGIE

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement défini dans la politique financière de la Caisse régionale. La Politique 2024 a été validée en Conseil d'Administration le 15 décembre 2023.

Un point liquidité est réalisé au moins 10 fois par an par l'unité Pilotage Finance Contrôle de Gestion et présenté en Comité Financier.

L'outil New-deal permet de calculer mensuellement le ratio LCR de même que l'ensemble des indicateurs de liquidité CT et MLT et trimestriellement le ratio NSFR.

Depuis début 2017, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine produit également un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois.

Le risque de liquidité à court terme de la Caisse régionale est encadré par un volume de refinancement maximal d'une durée inférieure ou égale à 1 an : la LCT (Limite Court Terme). Son calcul est mis à jour et transmis par Crédit agricole SA semestriellement.

EXPOSITION

Depuis le 1er juillet 2017, la Caisse Régionale doit respecter une nouvelle limite qui permet de mesurer la solidité financière de l'établissement en vérifiant que les ressources stables permettent de couvrir les emplois stables. En d'autres termes, les

refinancements CT doivent être égaux ou inférieurs aux emplois liquides, ainsi la PRS (position en ressources stables) doit être supérieure à 0. Au 30/06/2025, la PRS de la Caisse régionale est de 684 M€.

Le niveau du ratio LCR comptable à fin juin 2025 est supérieur à la limite réglementaire de 100 %, en vigueur depuis 1er Janvier 2018.

La limite de liquidité CT est de 1 175 M€ depuis le 1er mars 2025 (valable également au S2 2025).

Au 30 juin 2025, la Caisse régionale ne présente pas de dépassement actif de l'échéancier MLT.

POLITIQUE DE COUVERTURE

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture sont pour la Caisse régionale des swaps de taux d'intérêt. Ces swaps sont réalisés pour couvrir des crédits clients spécifiques (swap de micro-couverture) ou réalisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global (swap de macro-couverture).

Une documentation macro et micro-couverture est réalisée trimestriellement.

Risques Opérationnels

GESTION DU RISQUE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe et de la Caisse régionale. Le dispositif est animé par le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale, rattaché au RFGR (Responsable de la fonction gestion des Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Risque Opérationnel réuni deux fois par an, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant (Conseil d'Administration et Comité d'audit et des comptes) est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Il valide annuellement le seuil réglementaire d'incident significatif de risques opérationnels, les limites d'appétence aux risques décidés en comité risques opérationnels, ainsi que les modifications de la politique risques opérationnels de la Caisse régionale, conformément à la réglementation prudentielle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale, y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales. Les filiales sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Ce dispositif repose sur 3 piliers :

- Une collecte d'incidents alimentant la base statistique du dispositif (historique de 5 années), réalisée mensuellement auprès de l'ensemble des unités du périmètre y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales.
- Une cartographie des risques, actualisée annuellement selon la méthodologie préconisée par le groupe et transcrise sur l'applicatif groupe Europ@.
- Une évaluation de scénarii majeurs de risques opérationnels de la liste proposée par le groupe. Les scénarii retenus pour notre Caisse régionale font l'objet d'une analyse et d'une estimation chiffrée des sévérités et des fréquences probables de survenance. En 2025, compte tenu du changement de mode de calcul de l'EFP, les scénarios n'ont pas été révisés.

La méthode retenue pour le calcul de l'exigence de fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels est la méthode SMA (standardised measurement approach) commune à tous les établissements financiers.

Le modèle utilisé est le modèle du groupe Crédit Agricole, validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs de la réglementation Bâle II

Le dispositif s'accompagne de manière formelle et conforme à la réglementation, de réunions de présentation/sensibilisation à destination des acteurs concernés rappelant les différentes modalités de déclarations des Risques opérationnels et exposant les évolutions réglementaires.

EXPOSITION

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie BALOISE :

	1 - Fraude Interne	2 - Fraude Externe	3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	4 - Clients, produits et pratiques commerciales	5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques	6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	7 - Exécution, livraison et gestion des processus	Total	Montant RFC Net
2025 (6 mois)	0,00M€	0,23M€	0,00M€	0,04M€	0,00M€	0,00M€	1,03M€	1,31M€	0,40M€
2024	0,05M€	0,68M€	0,01M€	1,40M€	0,05M€	0,01M€	0,35M€	2,55M€	0,10M€
2023	0,00M€	0,67M€	0,03M€	0,30M€	0,01M€	0,00M€	0,48M€	1,48M€	0,90M€
2022	0,00M€	0,59M€	0,00M€	0,19M€	0,01M€	0,00M€	0,50M€	1,29M€	0,14M€

Le montant global net de risques opérationnels est en augmentation au 1er semestre 2025 par rapport à 2024

Risques de non-conformité

L'organisation de la gestion des risques de non-conformité s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale est rattaché hiérarchiquement à la Directrice des Risques, de la Qualité et du Mutualisme, et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Le responsable du Contrôle de la Conformité rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, Comité risques opérationnels et du Conseil d'Administration.

Le risque de non-conformité est défini comme toute violation d'un texte réglementaire ou d'une règle interne applicable à la Caisse régionale, en sa qualité d'établissement de crédit, de courtier en assurance ou de prestataire de service d'investissement, induisant un risque de sanction judiciaire, de perte financière ou de risque d'image.

Les domaines visés concernent donc principalement :

- Les activités de services d'investissement, tant pour la protection de l'intégrité des marchés que pour la protection de la clientèle,
- L'activité de démarche commerciale dans son ensemble, avec pour objectif le contrôle du respect de l'intérêt du client (réglementation MIF 2 sur le conseil en investissement, démarchage bancaire ou financier, intermédiation en assurance, protection du consommateur, protection de l'emprunteur, réglementation informatique et libertés, etc.),
- La prévention du risque de blanchiment, de financement du terrorisme et le risque de sanctions internationales, et la prévention du risque de fraude externe ou interne,
- Le respect de toute autre réglementation bancaire ou règle interne de déontologie du ressort de la conformité (hors fiscalité et droit du travail).

La prévention du risque de non-conformité est supervisée par le responsable du Contrôle de la Conformité, en liaison avec la Directrice des Risques, de la Qualité et du Mutualisme, le Responsable du Service Contrôle Permanent, le Manager des Risques Opérationnels et le Responsable du Contrôle Périodique. Son rôle consiste à prévenir et à contrôler les risques de non-conformité tels que définis ci-dessus. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de compte, etc....

Concernant l'activité de service d'investissement, la directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007, et renforcée par la Directive MIF 2 applicable depuis le 1er janvier 2018, fait l'objet de contrôles réguliers sur son application. La Caisse régionale a intégré en 2023 dans ses procédures et processus de souscription d'instruments financiers les critères ESG, tels que définis par la Finance Durable.

Une formation Ethique et Déontologie est dispensée à l'embauche de l'ensemble des conseillers commerciaux et la communication interne met régulièrement l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client. Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant la certification AMF des vendeurs est intégrée dans les procédures de la Caisse régionale et l'option choisie est d'y inclure l'ensemble des conseillers commerciaux en lien avec la

clientèle. Chaque nouvel embauché concerné bénéficie donc systématiquement d'une formation interne et d'un tutorat, en vue de sa certification professionnelle au regard de la réglementation AMF. Chaque année, les collaborateurs concernés font l'objet d'une évaluation systématique de leurs connaissances par leur responsable hiérarchique à l'occasion de leur entretien annuel et, le cas échéant, font l'objet d'un quizz d'évaluation renforcé afin d'identifier les formations nécessaires.

En matière de protection des données personnelles, la Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Le registre de l'ensemble des traitements de données réalisés par les services de la Caisse régionale est ainsi tenu à jour et la Politique de Protection des Données de la Caisse régionale est publiée sur son site Internet.

Un nouveau responsable des données personnelles (DPO) a pris ses fonctions en janvier 2020, il poursuit les travaux engagés et veille à ce que les nouveaux traitements de données soient analysés systématiquement sous l'angle notamment de la protection des personnes mais aussi de la sécurité des données.

La directive Abus de Marché fait l'objet d'un contrôle régulier par le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement grâce à l'outil Groupe ABM de détection automatique des opérations atypiques, en remplacement l'outil ACTIMIZE antérieurement utilisé afin d'affiner cette surveillance. En outre, la surveillance des opérations sur titres des « personnes concernées » au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (salariés, administrateurs et tiers) est intégrée à cet outil de surveillance et fait l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier à l'organe central.

Dans le cadre de l'application de la Directive 2014/57/UE et du Règlement Européen sur les abus de marché (MAD MAR II), l'entité a intégré un dispositif de prévention et de surveillance de lutte contre les abus de marché :

- Adaptation de la procédure abus de marché à cette nouvelle réglementation,
- Adaptation du système de détection des abus de marché pour couvrir l'ensemble des circuits de négociation,
- Passation d'ordres, concernant la liste d'initiés (permanents et ponctuels) une intégration de données à caractère personnel supplémentaire pour l'établissement des listes,
- Renforcement du formalisme pour les listes d'initiés CASA et CCI

En matière de gestion des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption, la Gouvernance de la Caisse régionale est particulièrement impliquée, à travers notamment la nomination de M. Jean-Yves CARILLET en qualité de Référent Anti-Corruption. La Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre la loi Sapin 2. La cartographie des risques de corruption a permis de constater que les dispositifs de maîtrise des risques sont globalement efficaces, notamment de par l'organisation des activités et la séparation des fonctions front/middle/back office mais aussi grâce au dispositif de contrôle particulièrement étendu. Des plans d'action ont néanmoins été définis afin d'améliorer l'encadrement des risques de certaines activités et processus sensibles. Sur le premier semestre 2022, la Caisse régionale, dans le cadre du renouvellement de la Certification ISO 37001 du Groupe CREDIT AGRICOLE, a fait l'objet d'un audit EUROCOMPLIANCE dont les conclusions soulignent la robustesse du dispositif. A ce titre, la Caisse régionale bénéficie elle-même de cette Certification ISO 37001.

Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment – financement du terrorisme (LCB/FT), le Groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil de détection NORKOM. Sur le 1er semestre 2023, cet outil Groupe a été remplacé par un nouvel outil de filtrage DDF (Détection de la Délinquance Financière). La troisième directive de lutte contre le blanchiment (transposée par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application) a également été intégrée dans les procédures en 2009, et fait l'objet de montées en gamme régulières avec l'intégration de scénarios de prévention de la fraude. Les dernières évolutions ont notamment permis d'améliorer l'approche par risques de l'outil de détection.

Par ailleurs, l'ordonnance 2016-1635 transposant en droit français la 4^{ème} Directive européenne UE 2015/847 du 20 mai 2015 a été déclinée au sein de notre Caisse régionale avec notamment l'intégration de la surveillance des PPE domestiques. Parmi les principales mesures de la 4^{ème} Directive, nous notons également une harmonisation de l'approche par les risques et des obligations de vigilance, des précisions sur le bénéficiaire effectif et une politique spécifique pour les pays tiers à haut risque.

La Caisse régionale, sur le 1er semestre 2025, a renforcé son dispositif de lutte contre la délinquance financière avec la création de deux Pôles de Coopération, dédiés respectivement à la lutte contre la fraude et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette création de Pôles, conjointement avec les trois autres Caisses régionales bretonnes, a permis d'augmenter les effectifs affectés à la Lutte contre la Délinquance Financière (+2ETP).

Plus spécifiquement sur le risque Sanctions Internationales, l'évaluation globale du risque a été effectuée en lien avec le Groupe en charge du projet « plan de remédiation » OFAC (régulateur américain), et les étapes du plan d'action ont été déployées, dans le cadre du plan d'avancement défini par le Groupe. A ce titre, la Caisse régionale a remédié l'ensemble des données présentant des anomalies au titre des critères déclinés par l'OFAC.

Les formations des collaborateurs sur le premier semestre 2025 ont notamment porté sur les sanctions internationales, et des modules avancés pour certaines fonctions exposées plus spécifiquement au risque de sanctions internationales. Sur le premier semestre 2025, la Caisse régionale a maintenu le renforcement de son dispositif en matière de Sanctions Internationales avec notamment la mise en œuvre des dispositions réglementaires liées à la crise en Ukraine.

Enfin, la prévention du risque de fraude interne fait partie du plan de contrôle de la Caisse régionale, sous la responsabilité du responsable du Contrôle de la Conformité, en charge de la coordination de la prévention de la fraude.

Concernant les procédures relatives à la conformité, tous les nouveaux produits commercialisés par la Caisse régionale sont soumis à l'avis préalable du responsable du Contrôle de la Conformité qui contrôle le respect des conditions émises (79 avis formalisés sur le premier semestre concernant des nouveaux lancements commerciaux).

Le responsable du Contrôle de la Conformité centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, en prévention du risque de non-conformité, au travers notamment des informations remontées par le service en charge des réclamations (suivi mensuel des réclamations reçues au siège ou en provenance du réseau commercial).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'évaluation des risques de non-conformité s'appuie pleinement sur les outils déjà existants en matière de risques opérationnels.

Les outils de cartographie des risques et de collecte des pertes utilisent un référentiel national comportant différents types de risques, notamment : les risques d'interruption de processus, les risques opérationnels, les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs, et les risques de non-conformité. Le choix a été fait d'intégrer la cartographie des risques de non-conformité dans la cartographie des risques opérationnels.

Dans un premier temps, le Management du risque opérationnel coordonne la cotation des risques opérationnels et fait valider la cartographie des risques opérationnels par le management. Dans une deuxième étape, le responsable du Contrôle de la Conformité est responsable de l'appréciation finale des risques de non-conformité. Pour apprécier les principaux risques de manière cohérente, le Groupe a sélectionné les risques de non-conformité prioritaires relatifs aux réglementations en vigueur. Enfin, la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité intègre l'évaluation du risque de réputation (impact non financier).

Suite à l'analyse de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, les processus présentant les niveaux de risques les plus élevés sont sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'actions de diminution ou suppression du risque.

Des axes d'amélioration ont ainsi été identifiés en matière de conformité des ouvertures de comptes de dépôt, de qualification des clients détenteurs de comptes titres, et de protection de la clientèle notamment. Les plans d'actions sont élaborés en relation avec le responsable de la conformité (Plan de mise en conformité du stock, et contrôle des nouveaux contrats ouverts), et avec un suivi de la Direction Conformité de Crédit Agricole SA..

Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit.

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

Par ailleurs, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.

Cette décision confirme le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Elle peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

Contrôle permanent

DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT

Au sein des services et du réseau d'agences, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct déroulement, le respect de la réglementation spécifique à certains produits, etc.

Le dispositif couvre tous les services. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (contrôles de 1er degré), ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-dessus ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (contrôles de 2ème degré).

L'automatisation des reportings de contrôles a été réalisée avec l'intégration de l'outil groupe de saisie des contrôles permanents : SCOPE (Système de Contrôles Permanents)

Cet outil national a été mis à disposition de la Caisse régionale en septembre 2008 afin de permettre la remontée des contrôles locaux (siège et agences) auprès du contrôle permanent.

Il a été déployé sur la totalité des agences en 2008 et sur les unités du siège début 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 puis de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 28 juillet 2021 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du Contrôle permanent. Un responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par des reportings et les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices générés également dans l'outil SCOPE.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'adaptations régulières du fait des évolutions réglementaires et des risques opérationnels détectés.

DISPOSITIF DE CONTROLES PARTICULIERS

Le dispositif de contrôle permanent recouvre également des dispositifs de contrôle particuliers en conformité avec la réglementation bancaire et financière. Il s'agit des domaines suivants :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Dans ce cadre, la Caisse régionale avait défini un plan de repli utilisateurs (PRU) en cas d'indisponibilité du siège social de la Courrouze sur le site de Plouffragan dans les Côtes d'Armor. Ce site de repli était commun aux Caisses régionales bretonnes. En 2020, la Caisse régionale a fait le choix de définir un nouveau plan de repli utilisateurs en agences. Celui-ci est opérationnel depuis juin 2021. Un test impliquant 120 collaborateurs a été réalisé au 2ème semestre 2023. Il n'y a pas eu de test en 2024. Un nouveau test est prévu au 2ème semestre 2025.
- L'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lesquelles une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre. La complétude du registre des externalisations a été réalisée pour la première fois au 31/12/2021. La mise à jour de ce registre est depuis réalisée au fil de l'eau par les managers opérationnels en charge du suivi des prestations externalisées. Depuis le 30/06/2022, le registre des externalisations est tenu dans l'outil groupe EASY. Des travaux de fiabilisation et d'enrichissement de ce registre sont réalisés au fil de l'eau sous la conduite du pilote des externalisations de la Caisse régionale.
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de comptes, etc....
- La directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007. De plus, le système informatique a été optimisé afin d'assurer le respect de la directive MIF lors

de toute ouverture de comptes-titres et lors de l'activité de conseil en investissement sur instruments financiers (blocage informatique en l'absence de renseignement sur la compétence et l'expérience du client). Enfin, un e-learning « Conformité au Quotidien » comprenant un module MIF a été déployé au 1er trimestre 2019. Ce module met notamment l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client et de disposer d'un dossier client complet.

- L'outil groupe (Actimize) de détection automatique des opérations suspectes en matière d'abus de marché est en place depuis le 1er octobre 2007 et a été enrichi du suivi des « personnes concernées » au sens du règlement général AMF.
- Dans le cadre de la Lutte Anti blanchiment, le groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil NORKOM. Cet outil a été remplacé au cours du 1er semestre 2013 par l'outil DDF (Détection de la Délinquance Financière) développé par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA. Chaque jeune embauché (CDI ou CDD) bénéficie d'une formation « Lutte Anti-Blanchiment » préalablement à son embauche. Tous les salariés de la Caisse régionale sont régulièrement formés sur la Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme.
- Tous les nouveaux produits sont soumis à avis préalable du Responsable de la Conformité qui centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.
- La Caisse régionale dispose d'une structure dédiée aux risques opérationnels (collecte et cartographie). Chaque unité met en place des plans d'action afin de limiter les risques identifiés.

DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière est décrit dans le rapport annuel . Il s'appuie sur un contrôle central de 2ème degré rattaché au contrôle permanent.

Un comité d'audit et des comptes a été mis en place en 2009 en application de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

Contrôle périodique

Le service Contrôle Périodique se consacre aux missions de contrôle périodique (3ème degré), en application de l'arrêté du 3 Novembre 2014. Il intervient, de manière indépendante, dans la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Comité de Contrôle Interne.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie d'outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses). Le Contrôle Périodique développe également ses propres outils (guides et trames d'audit notamment).

Les missions réalisées par le service Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale groupe de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES CONSOLIDÉS

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
11 rue Artur III
CS 24241
44263 Nantes Cedex

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine
4 rue Louis Braille – St Jacques de la lande CS64017 35040 RENNES CEDEX

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
11 rue Artur III
CS 24241
44263 Nantes Cedex

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

4, Rue Louis Braille – 35136 Saint Jacques de la Lande

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générales et en application de l'article L451-1-2 III du Codé monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

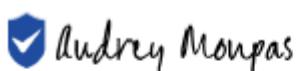
2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Rennes, le 1^{er} août 2025
KPMG AUDIT FS I SAS

Nantes, le 1^{er} août 2025
PricewaterhouseCoopers Audit

Audrey Monpas

Audrey MONPAS
Associée

Nicolas JOLIVET

Nicolas JOLIVET
Associé

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les dispositions du Livre V du Code rural,
au capital social de 92 367 054,00 €

Siège Social : 4, rue Louis Braille
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
775 590 847 RCS RENNES
NAF 6419 Z

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

AU 30 JUIN 2025

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine en date du 25 juillet 2025

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

3.1 CADRE GENERAL

3.1.1 Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code NAF 6419 Z.

Sont rattachées à la Caisse Régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 3 sociétés techniques de titrisation, de la SAS Croix Rocheran et de la SAS Crédit Agricole Ille et Vilaine Expansion.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale fait partie, avec 13 autres Caisses Régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui leur permettent d'être cotées sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse Régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

3.1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » (dénommé Groupe), constitué de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, des 46 Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 3 sociétés techniques de titrisation, de la SAS Croix Rocheran et de la SAS Crédit Agricole Ille Et Vilaine Expansion entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

3.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.2.1 COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés	4.1	373 236	402 640
Intérêts et charges assimilées	4.1	(335 879)	(363 247)
Commissions (produits)	4.2	85 871	100 603
Commissions (charges)	4.2	(8 992)	(22 205)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 605	4 567
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		83	(1 096)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		5 522	5 663
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux	4.4	49 397	50 578
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(527)	2 170
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		49 924	48 408
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	1 771	1 746
Charges des autres activités	4.7	(3 508)	(3 831)
PRONDIIT NFT RANC AIRF		167 501	170 851
Charges générales d'exploitation	4.8	(99 286)	(93 604)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(4 791)	(4 605)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		63 424	72 642
Coût du risque	4.10	(10 551)	(14 962)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		52 873	57 680
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	4	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		52 877	57 680
Impôts sur les bénéfices	4.12	(1 908)	(3 113)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	-	-
RÉSULTAT NET		50 969	54 567
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		50 969	54 567

3.2.2 RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net		50 969	54 567
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	78 434	40 861
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	78 434	41 691
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(2 445)	(1 426)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	75 989	40 265
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	2 661	(1 771)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilée en capitaux propres	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	2 661	(1 771)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(687)	458
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	1 974	(1 313)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	77 963	38 952
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		128 932	93 519
Dont part du Groupe		128 932	93 519
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	-

3.2.3 BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales		53 545	54 606
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	274 212	183 351
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		35 855	33 533
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		238 357	149 818
Instruments dérivés de couverture		340 433	362 441
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 913 182	1 704 186
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		412 208	302 355
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 500 974	1 401 831
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	18 258 200	18 348 262
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 449 230	1 670 572
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		15 982 588	15 893 185
<i>Titres de dettes</i>		826 382	784 505
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(159 857)	(128 658)
Actifs d'impôts courants et différés		71 619	70 445
Comptes de régularisation et actifs divers		223 975	241 539
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	9 676	10 011
Immobilisations corporelles		87 795	86 797
Immobilisations incorporelles		2	3
Ecarts d'acquisition	6.7	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		21 072 782	20 932 983

3.2.4 BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	34 792	32 441
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		34 792	32 441
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		198 929	238 583
Passifs financiers au coût amorti	6.4	17 773 442	17 739 630
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		12 057 687	11 930 345
<i>Dettes envers la clientèle</i>		5 670 518	5 761 642
<i>Dettes représentées par un titre</i>		45 237	47 643
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 871	5 150
Passifs d'impôts courants et différés		7 486	429
Comptes de régularisation et passifs divers		471 497	447 457
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.8	34 607	45 547
Dettes subordonnées	6.9	-	-
Total dettes		18 524 624	18 509 237
Capitaux propres		2 548 158	2 423 746
Capitaux propres part du Groupe		2 548 146	2 423 734
Capital et réserves liées		349 368	337 580
Réserves consolidées		1 616 253	1 568 206
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		531 556	453 593
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		50 969	64 355
Participations ne donnant pas le contrôle		12	12
TOTAL DU PASSIF		21 072 782	20 932 983

3.2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres autodétenus	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres autodétenus	
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Publié	232 610	1 670 550	(1 281)	-	1 901 879	153	337 442	337 595	-	2 239 474	11	-	-	-	11	2 239 486
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraité	232 610	1 670 550	(1 281)	-	1 901 879	153	337 442	337 595	-	2 239 474	11	-	-	-	61	2 239 486
Augmentation / Réduction de capital	14 944	-	-	-	-	14 944	-	-	-	-	-	14 944	-	-	-	14 944
Variation des titres autodétenus	-	-	-	(553)	-	(553)	-	-	-	-	-	(553)	-	-	-	(553)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	-	(14 164)	-	-	(14 164)	-	-	-	-	-	(14 164)	-	-	-	(14 164)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	14 944	(14 164)	(553)	-	-	227	-	-	-	-	-	227	-	-	-	227
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 952
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 567
Autres variations	-	-	115	-	-	115	-	-	-	-	-	115	-	-	-	115
Capitaux propres au 30 juin 2024 Retraité	247 554	1 656 501	(1 834)	-	1 902 221	(1 160)	377 707	376 547	54 567	2 333 335	11	-	-	-	11	2 333 347
Augmentation / Réduction de capital	3 181	-	(321)	-	-	2 860	-	-	-	-	-	2 860	-	-	-	2 860
Variation des titres autodétenus	-	-	289	-	-	289	-	-	-	-	-	289	-	-	-	289
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	7	-	-	7	-	-	-	-	-	7	-	-	-	7
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	424	-	-	424	-	-	-	-	-	424	-	-	-	424
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 181	110	289	-	-	3 580	-	-	-	-	-	3 580	-	-	-	3 580
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	171	-	-	-	171	(724)	77 770	77 046	-	77 217	-	-	-	-	77 217
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	171	-	-	-	171	-	(171)	(171)	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 788
Autres variations	-	-	(187)	-	-	(187)	-	-	-	-	-	(187)	-	-	-	(187)
Capitaux propres au 31 décembre 2024 Retraité	250 735	1 656 595	(1 545)	-	1 905 785	(1 884)	455 477	453 593	64 355	2 423 733	11	-	-	-	11	2 423 745
Affection du résultat 2024	-	-	64 352	-	-	64 352	-	-	-	(64 355)	(3)	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Publié	250 735	1 720 947	(1 545)	-	1 970 137	(1 884)	455 477	453 593	-	2 423 730	11	-	-	-	11	2 423 745
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	250 735	1 720 947	(1 545)	-	1 970 137	(1 884)	455 477	453 593	-	2 423 730	11	-	-	-	11	2 423 745
Augmentation / Réduction de capital	12 188	-	430	-	-	12 618	-	-	-	-	-	12 618	-	-	-	12 618
Variation des titres autodétenus	-	-	(830)	-	-	(830)	-	-	-	-	-	(830)	-	-	-	(830)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	-	(15 972)	-	-	(15 972)	-	-	-	-	-	(15 972)	-	-	-	(15 972)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	(6)	-	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)	-	-	-	(6)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 188	(15 548)	(830)	-	-	(4 190)	-	-	-	-	-	(4 190)	-	-	-	(4 190)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 963
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 969
Autres variations	-	-	(327)	-	-	(327)	-	-	-	-	-	(327)	-	-	-	(327)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025	262 923	1 705 072	(2 375)	-	1 965 620	90	531 466	531 556	50 969	2 548 145	11	-	-	-	11	2 548 160

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 2 548 millions d'euros. Ils augmentent de 215 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +9,22%). Cette augmentation s'explique principalement par :

- Le résultat net consolidé du Groupe au 30 juin 2025, qui s'élève à 50,97 millions d'euros
- Les dividendes versés qui s'élèvent à 16 millions d'euros dont 4,7 millions d'euros à Sacam Mutualisation, 7,6 millions d'euros aux sociétaires des Caisses locales et 3,7 millions d'euros au public et Prédica
- L'augmentation de capital des Caisses locales pour 12,2 millions d'euros
- Les gains comptabilisés directement en capitaux propres qui s'élèvent à 78 millions d'euros sur l'exercice 2025 et qui sont principalement liés à la valorisation des titres SAS Rue la Boétie (+40,5 millions d'euros) et Sacam Mutualisation (+36,01 millions d'euros)

3.2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat avant impôt		52 877	57 680
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 791	4 605
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		10 002	13 583
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(4)	-
Résultat net des activités de financement		677	942
Autres mouvements		29 338	32 456
<i>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</i>		44 804	51 586
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		42 992	(470 036)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(194 232)	75 162
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(225 711)	(79 101)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		9 397	145 679
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		809	(5 304)
<i>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>		(366 745)	(333 600)
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(269 064)	(224 334)
<i>Flux liés aux participations</i>		(12 371)	(6 330)
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(6 285)	(3 535)
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(18 656)	(9 865)
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>		(4 481)	384
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(3 383)	12 235
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(7 864)	12 619
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(295 584)	(221 580)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		501 484	491 613
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		54 606	56 750
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		446 878	434 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		205 900	270 033
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		53 545	53 287
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		152 355	216 746
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(295 584)	(221 580)

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Au cours du premier semestre 2025, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine s'élève à 12 371 milliers d'euros.

Les décaissements concernent principalement les entités SACAM SANTE ET TERRITOIRE pour - 2 370 milliers d'euros, SAS FONCIERE DU TREGOR pour - 4 719 milliers d'euros, SACAM TRANSITION ENERGIE pour - 2 591 milliers d'euros, et SAS SACAM AVENIR pour - 2 450 milliers d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend principalement le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ainsi que par les Caisses Locales à leurs actionnaires, à hauteur de 8 395 milliers d'euros et 7 577 milliers d'euros pour le premier semestre 2025. Ce flux comprend aussi la hausse du capital des Caisses locales (souscriptions de parts sociales) pour 12 188 milliers d'euros.

(4) Au cours du premier semestre 2025 les emprunts obligataires ont diminué de 2 323 milliers d'euros dont -16 086 milliers d'euros liés au remboursement des titres émis par le FCT Habitat 2020 et +13 800 milliers d'euros liés à l'émission nouvelle des titres du FCT Habitat 2025.

3.3 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les états financiers intermédiaires résumés de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IAS 21 / IFRS 1	01/01/2025	Non
Manque d'échangeabilité d'une devise		

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 non encore appliquées par le Groupe

IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	01/01/2025	Non
IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	01/01/2025	Non
IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités	01/01/2025	Non
IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	01/01/2025	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- Les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- Les plans de stock-options ;
- Les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les provisions ;
- Les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- Les actifs d'impôts différés ;
- La valorisation des entreprises mises en équivalence ;

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025

Les états financiers consolidés incluent les comptes de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2024, à l'exception des éléments suivants :

- Sortie de la TTS 2020
- Entrée de la TTS 2025 au T2 2025

2.3 Autres événements significatifs de la période

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a acquis une participation dans la foncière du Trégor via la SAS La Croix Rocheran au 1er semestre 2025.

3 Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI : TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	781 382	(508)	3 718	(87)	-	-	785 100	(595)	784 505
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	781 382	(508)	3 718	(87)	-	-	785 100	(595)	784 505
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	44 202	(42)	(1)	(3)	-	-	44 201	(45)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	196 278	(117)	1	(1)			196 279	(118)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(152 076)	56	(2)	2	-	-	(152 078)	58	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		20		(3)				17	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(2)	
Total	825 584	(550)	3 717	(90)	-	-	829 301	(640)	828 661
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(2 278)		(1)				(2 279)		
Au 30 juin 2025	823 306	(550)	3 716	(90)	-	-	827 022	(640)	826 382
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI : PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	342 241	-	-	-	-	-	342 241	-	342 241
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	342 241	-	-	-	-	-	342 241	-	342 241
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(178 470)	-	-	-	-	-	(178 470)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	463 647	(3)	-	-	-	-	463 647	(3)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(642 117)	5	-	-	-	-	(642 117)	5	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	163 771	-	-	-	-	-	163 771	-	163 771
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(7)	-	-	-	-	-	(7)	-	-
Au 30 juin 2025	163 764	-	-	-	-	-	163 764	-	163 764
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI : PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total				
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes							
Au 31 décembre 2024	14 430 288	(73 662)	1 519 312	(112 556)	251 123	(121 320)	16 200 723	(307 538)	15 893 185		
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(479 066)	(9 488)	451 177	18 548	27 889	(10 825)	-	(1 765)			
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 101 003)	5 838	1 101 003	(15 703)			-	(9 865)			
Retour de Stage 2 vers Stage 1	626 201	(15 376)	(626 201)	30 778			-	15 402			
Transferts vers Stage 3 (1)	(7 431)	93	(32 287)	3 847	39 718	(13 503)	-	(9 563)			
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	3 167	(43)	8 662	(374)	(11 829)	2 678	-	2 261			
Total après transferts	13 951 222	(83 150)	1 970 489	(94 008)	279 012	(132 145)	16 200 723	(309 303)	15 891 420		
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	209 383	11 735	(93 364)	(30 072)	(22 495)	4 729	93 524	(13 608)			
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 331 346	(12 758)	85 367	(10 413)			1 416 713	(23 171)			
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 114 370)	7 922	(178 731)	10 349	(18 017)	15 938	(1 311 118)	34 209			
Passages à perte					(4 478)	4 248	(4 478)	4 248			
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	241	-	241			
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		16 571		(30 008)		(16 419)		(29 856)			
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-		-		-			
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-			
Autres	(7 593)	-	-	-	-	721	(7 593)	721			
Total	14 160 605	(71 415)	1 877 125	(124 080)	256 517	(127 416)	16 294 247	(322 911)	15 971 336		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(293)		(214)		11 759		11 252				
Au 30 juin 2025	14 160 312	(71 415)	1 876 911	(124 080)	268 276	(127 416)	16 305 499	(322 911)	15 982 588		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution		-	-		-		-				

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2024	302 355	(220)	-	-	-	-	302 355	(220)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	302 355	(220)	-	-	-	-	302 355	(220)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	109 561	(106)	-	-	-	-	109 561	(106)
Réévaluation de juste valeur sur la période	1 449	-	-	-	-	-	1 449	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	201 403	(128)	-	-	-	-	201 403	(128)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(93 291)	38	-	-	-	-	(93 291)	38
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(16)	-	-	-	-	-	(16)
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	411 916	(326)	-	-	-	-	411 916	(326)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	292	-	-	-	-	-	292	-
Au 30 juin 2025	412 208	(326)	-	-	-	-	412 208	(326)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
Au 31 décembre 2024	1 152 996	(7 820)	87 914	(5 312)	6 251	(1 802)	1 247 161	(14 934)	1 232 227
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(12 276)	(1 267)	12 276	1 286	-	-	-	19	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(37 272)	163	37 272	(622)				(459)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	24 996	(1 430)	(24 996)	1 908				478	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-				-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-				-	
Total après transferts	1 140 720	(9 087)	100 190	(4 026)	6 251	(1 802)	1 247 161	(14 915)	1 232 246
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	37 908	1 559	(20 382)	(1 489)	(2 643)	921	14 883	991	
Nouveaux engagements donnés (2)	451 009	(16 537)	18 186	(4 597)			469 195	(21 134)	
Extinction des engagements	(413 102)	12 343	(38 567)	2 766	(4 364)	1 540	(456 033)	16 649	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-				-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		5 753		342		(619)		5 476	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-				-	
Autres	1	-	(1)	-	1 721	-	1 721	-	
Au 30 juin 2025	1 178 628	(7 528)	79 808	(5 515)	3 608	(881)	1 262 044	(13 924)	1 248 120

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
Au 31 décembre 2024	837 044	(6 181)	18 148	(3 728)	10 722	(4 455)	865 914	(14 364)	851 550
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(2 978)	(159)	2 978	(176)	-	-	-	(335)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 743)	53	5 743	(432)			-	(379)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 765	(212)	(2 765)	256			-	44	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Total après transferts	834 066	(6 340)	21 126	(3 904)	10 722	(4 455)	865 914	(14 699)	851 215
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	61 555	3 248	(1 264)	3 185	158	108	60 449	6 541	
Nouveaux engagements donnés (2)	132 347	(3 943)	350	(142)			132 697	(4 085)	
Extinction des engagements	(70 793)	1 606	(1 614)	615	(1 012)	833	(73 419)	3 054	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		5 585		2 712		(725)		7 572	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	1	-	-	-	1 170	-	1 171	-	
Au 30 juin 2025	895 621	(3 092)	19 862	(719)	10 880	(4 347)	926 363	(8 158)	918 205

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas exposé aux dettes souveraines sur les pays européens sous surveillance.

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	221 400	206 862
Opérations avec les établissements de crédit	6 306	7 704
Opérations internes au Crédit Agricole	27 851	27 286
Opérations avec la clientèle	178 327	166 114
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	8 916	5 758
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 495	1 559
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 495	1 559
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	147 341	194 219
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	373 236	402 640
Sur les passifs financiers au coût amorti	(230 764)	(279 231)
Opérations avec les établissements de crédit	(4 795)	(12 013)
Opérations internes au Crédit Agricole	(188 064)	(227 336)
Opérations avec la clientèle	(37 325)	(39 048)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(580)	(834)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(104 375)	(82 812)
Autres intérêts et charges assimilées	(740)	(1 204)
Charges d'intérêts	(335 879)	(363 247)

(1) dont 2 337 milliers d'euros sur créances dépréciées (Staae 3) au 2025 contre 3 441 milliers d'euros au 30 juin 2024

(2) dont 4 881 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2025 contre 4 372 milliers d'euros au 30 juin 2024

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 52 milliers d'euros et 0 millier d'euros au 30 juin 2025 contre 44 milliers d'euros et 0 milliers d'euros au 30 juin 2024.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 818	(138)	1 680	1 452	(120)	1 332
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 158	(3 437)	(2 279)	14 123	(16 810)	(2 687)
Sur opérations avec la clientèle	3 480	(109)	3 371	3 250	(165)	3 085
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	48	-	48	51	-	51
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	40	(2)	38	35	(3)	32
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	77 841	(5 306)	72 535	80 364	(5 107)	75 257
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 486	-	1 486	1 328	-	1 328
Total Produits et charges de commissions	85 871	(8 992)	76 879	100 603	(22 205)	78 398

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité « Banque de proximité »

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	706	633
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	83	(892)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	15	24
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	4 015	4 849
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	296	(92)
Résultat de la comptabilité de couverture	490	45
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 605	4 567

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	165 577	(165 626)	(49)	29 902	(29 833)	69
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	79 663	(83 196)	(3 533)	854	(5 619)	(4 765)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	85 914	(82 430)	3 484	29 048	(24 214)	4 834
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	887 135	(886 596)	539	1 039 215	(1 039 239)	(24)
Variations de juste valeur des éléments couverts	429 588	(457 547)	(27 959)	465 839	(573 400)	(107 561)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	457 547	(429 049)	28 498	573 376	(465 839)	107 537
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 052 712	(1 052 222)	490	1 069 117	(1 069 072)	45

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

✓ Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2025.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(527)	2 170
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	49 924	48 408
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	49 397	50 578

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 45 576 milliers d'euros (contre 42 680 milliers d'euros au 1er semestre 2024.)

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas décomptabilisé d'actifs financiers au coût amorti le premier semestre 2025.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas reclassé d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat sur le premier semestre 2025.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	1 013	876
Autres produits (charges) nets	(2 750)	(2 961)
Produits (charges) des autres activités	(1 737)	(2 085)

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	(61 443)	(59 187)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(3 084)	(2 673)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(34 759)	(31 744)
Charges générales d'exploitation	(99 286)	(93 604)

(1) Dont 4 084 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2025 contre 4 113 milliers d'euros au 30 juin 2024.

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteurs divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocabile et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 45 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 141 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux amortissements	(4 904)	(4 718)
Immobilisations corporelles (1)	(4 903)	(4 718)
Immobilisations incorporelles	(1)	-
Dotations (reprises) aux dépréciations	113	113
Immobilisations corporelles (2)	113	113
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 791)	(4 605)

(1) Dont 858 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre 809 milliers d'euros au 30 juin 2024

(2) Dont - milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre - milliers d'euros au 30 juin 2024

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(3 240)	(7 160)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	5 480	16 509
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(107)	(123)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 206	12 687
Engagements par signature	3 381	3 945
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(8 720)	(23 669)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(11 526)	(20 825)
Engagements par signature	2 806	(2 844)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(9 573)	(10 849)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(10 602)	(12 897)
Engagements par signature	1 029	2 048
Autres actifs (C)	(616)	(112)
Risques et charges (D)	3 059	3 378
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(10 370)	(14 743)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(229)	(231)
Récupérations sur prêts et créances	76	27
comptabilisés au coût amorti	76	27
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(28)	(15)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(10 551)	(14 962)

Les -10 551 milliers d'euros de coût du risque se composent des éléments suivants :

- Dotations nettes aux provisions pour risques de crédit pour -16 420 milliers d'euros
- Reprises nettes aux provisions pour risques et charges pour 10 330 milliers d'euros
- Récupérations sur prêts et créances amortis pour 76 milliers d'euros
- Pertes couvertes par des provisions – 4 280 milliers d'euros
- Pertes non couvertes par des provisions - 257 milliers d'euros

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	4	-
Plus-values de cession	7	-
Moins-values de cession	(3)	-
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	-

4.12 Impôts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt courant	4 738	5 429
Charge d'impôt différé	(2 830)	(2 316)
Total Charge d'impôt	1 908	3 113

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe s'élève à - milliers d'euros au 1er semestre 2025.

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'est pas assujettie à cette contribution exceptionnelle.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 661	(1 771)
Ecart de réévaluation de la période	2 027	277
Transferts en résultat	527	(2 170)
Autres variations	107	122
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilée en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(687)	458
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 974	(1 313)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	830
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	78 434	40 861
Ecart de réévaluation de la période	78 434	40 861
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(2 445)	(1 426)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	75 989	40 265
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	77 963	38 952
Dont part du Groupe		
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôle d'activité par zones géographiques.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	35 855	33 533
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	238 357	149 818
Instruments de capitaux propres	16 672	16 847
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	221 685	132 971
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	274 212	183 351
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 208 259 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2025 (contre 123 760 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 792	32 441
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Valeur au bilan (2)	34 792	32 441

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	412 208	180 835	(180 715)	302 355	134 415	(136 955)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 500 974	560 249	(8 861)	1 401 831	481 254	(8 301)
Total	1 913 182	741 084	(189 576)	1 704 186	615 669	(145 256)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	81 057	30 614	(30 731)	57 328	25 566	(26 089)
Obligations et autres titres à revenu fixe	331 151	150 221	(149 984)	245 027	108 849	(110 866)
Total des titres de dettes	412 208	180 835	(180 715)	302 355	134 415	(136 955)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	412 208	180 835	(180 715)	302 355	134 415	(136 955)
Impôts sur les bénéfices		-	-		(34 720)	35 376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		180 835	(180 715)		99 695	(101 579)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	8 916	562	(213)	8 932	561	(197)
Titres de participation non consolidés	1 492 058	559 687	(8 648)	1 392 899	480 693	(8 104)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 500 974	560 249	(8 861)	1 401 831	481 254	(8 301)
Impôts sur les bénéfices		(16 737)	55		(14 288)	51
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		543 512	(8 806)		466 966	(8 250)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ETE DECOMPTABILISES AU COURS DE LA PERIODE

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	292	171	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	292	171	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		(5)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		166	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 449 230	1 670 572
Prêts et créances sur la clientèle	15 982 588	15 893 185
Titres de dettes	826 382	784 505
Valeur au bilan	18 258 200	18 348 262

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts		
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	116 585	159 271
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	30 714	158 815
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	47 179	182 970
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	163 764	342 241
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	163 764	342 241
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	156 040	289 631
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 129 426	1 038 700
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 285 466	1 328 331
Valeur au bilan	1 449 230	1 670 572

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	13 338	8 397
Autres concours à la clientèle	16 221 006	16 140 665
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	337	339
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	10 704	8 552
Comptes ordinaires débiteurs	60 114	42 770
Valeur brute	16 305 499	16 200 723
Dépréciations	(322 911)	(307 538)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	15 982 588	15 893 185
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	15 982 588	15 893 185

TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	345 445	337 075
Obligations et autres titres à revenu fixe	481 577	448 025
Total	827 022	785 100
Dépréciations	(640)	(595)
Valeur au bilan	826 382	784 505

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	12 057 687	11 930 345
Dettes envers la clientèle	5 670 518	5 761 642
Dettes représentées par un titre	45 237	47 643
Valeur au bilan	17 773 442	17 739 630

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	37 477	3 723
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	34 191	860
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	47 133	183 071
Total	84 610	186 794
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	11 973 077	11 743 551
Total	11 973 077	11 743 551
Valeur au bilan	12 057 687	11 930 345

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	3 759 906	3 900 616
Comptes d'épargne à régime spécial	63 955	65 736
Autres dettes envers la clientèle	1 846 657	1 795 290
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	5 670 518	5 761 642

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	1 903	1 927
Emprunts obligataires	43 334	45 716
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	45 237	47 643

6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [si concerné]

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés ni d'activités abandonnées.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Valeur brute	24 957	-	16	-	-	-	24 973
Amortissements et	(14 946)	-	(351)	-	-	-	(15 297)
Valeur au bilan	10 011	-	(335)	-	-	-	9 676

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	24 946	-	11	-	-	-	24 957
Amortissements et	(14 233)	-	(712)	-	-	(1)	(14 946)
Valeur au bilan	10 713	-	(701)	-	-	(1)	10 011

6.7 Ecarts d'acquisition

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

6.8 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Risques sur les produits épargne-logement	4 347	-	-	-	(473)	-	-	3 874
Risques d'exécution des engagements par signature	29 298	-	37 860	-	(45 076)	-	-	22 082
Risques opérationnels	116	-	-	-	-	-	-	116
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 158	-	491	(83)	-	-	-	2 566
Litiges divers	3 221	-	1 218	(116)	(923)	-	-	3 400
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 407	-	3 476	(790)	(6 524)	-	-	2 569
TOTAL	45 547	-	43 045	(989)	(52 996)	-	-	34 607

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	5 616	-	-	-	(1 269)	-	-	4 347
Risques d'exécution des engagements par signature	36 251	-	97 806	(1 029)	(103 733)	-	-	29 298
Risques opérationnels	1 472	-	-	(244)	(1 112)	-	-	116
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 423	-	71	(20)	-	-	(316)	2 158
Litiges divers	5 662	-	1 939	(121)	(4 258)	-	-	3 221
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 870	-	4 954	(1 384)	(33)	-	-	6 407
TOTAL	54 294	-	104 770	(2 798)	(110 405)	-	(316)	45 547

RISQUES SUR LES PRODUITS EPARGNE LOGEMENT

La provision pour risques sur les produits épargne logement diminue sur l'exercice de 473 milliers d'euros.

RISQUES SUR LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Diminution des provisions sur les engagements de garantie (-6 207 milliers d'euros) et sur les engagements de financement (-1 009 milliers d'euros).

RISQUES OPERATIONNELS

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans le système d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision s'élève à 116 milliers d'euros au 30 juin 2025.

ENGAGEMENT (SOCIAUX) RETRAITES ET ASSIMILES

Augmentation de la provision pour charges de retraite (+408 milliers d'euros).

LITIGES DIVERS

Augmentation de la provision sur divers litiges avec la clientèle (+179 milliers d'euros).

AUTRES RISQUES

Reprise des provisions pour autres risques et charges (- 3 838 milliers d'euros).

PROVISIONS EPARGNE LOGEMENT

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, *La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine* avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant compte d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

6.9 Dettes subordonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de dettes subordonnées au bilan.

6.10 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2025

Au 30 juin 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2025	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 242 768	37,04%	0,00%
Dont part du Public	1 208 161	19,95%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	999 476	16,51%	0,00%
Dont part autodétenue	35 131	0,58%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	515 730	8,52%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	515 730	8,52%	0,00%
Parts sociales	3 296 777	54,44%	0,00%
Dont 46 Caisses Locales	3 296 746	54,44%	0,00%
Dont 14 administrateurs de la Caisse régionale	30	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	6 055 275	100,00%	0,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 343 milliers d'euros.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale du 27/03/2025 de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a approuvé le versement d'un dividende net par CCI et CCA de 3,08 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2020	4 262	970	598
2021	4 884	1 119	1 096
2022	5 347	1 233	1 299
2023	6 018	1 377	1 905
2024	6 908	1 588	2 363

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 972 milliers d'euros en 2025 contre 14 164 milliers d'euros en 2024.

Engagements de financement et de garantie et autres garanties

ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Engagements donnés	2 188 407	2 113 525
Engagements de financement	1 262 044	1 247 161
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 262 044	1 247 161
Engagements de garantie	926 363	866 364
Engagements d'ordre des établissements de crédit	-	450
Engagements d'ordre de la clientèle	926 363	865 914
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	7 051 172	7 025 761
Engagements de financement	13 615	13 615
Engagements reçus des établissements de crédit	13 615	13 615
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	7 037 557	7 012 146
Engagements reçus des établissements de crédit	626 789	634 871
Engagements reçus de la clientèle	6 410 768	6 377 275
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 106 891	5 144 066
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	660
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	47 133	183 071
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 154 024	5 327 797
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		-
Titres empruntés	36	192
Titres et valeurs reçus en pension	49 210	182 970
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	49 246	183 162

(1) Voir paragraphe 'Informations relatives aux parties liées'

Au 30 juin 2025 La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

CREANCES APPORTEES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2025, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a apporté 5 106 891 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 144 066 milliers d'euros au 31 décembre 2024. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a apporté notamment :

- 1 007 649 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 037 483 milliers d'euros au 31 décembre 2024
- 131 750 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 122 143 milliers d'euros au 31 décembre 2024
- 3 967 493 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 984 440 milliers d'euros au 31 décembre 2024

8

Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	35 855	-	35 855	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	35 855	-	35 855	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	238 357	142 187	19 643	76 527
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	16 672	-	1 733	14 939
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	221 685	142 187	17 910	61 588
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	758	-	-	758
Titres de dettes	220 927	142 187	17 910	60 830
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 913 182	392 156	1 459 658	61 368
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 500 974	-	1 439 606	61 368
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	412 208	392 156	20 052	-
Instruments dérivés de couverture	340 433	-	340 433	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 527 827	534 343	1 855 589	137 895
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	33 533	-	33 533	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	33 533	-	33 533	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	149 818	58 069	16 925	74 824
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	16 847	-	1 267	15 580
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	132 971	58 069	15 658	59 244
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	758	-	-	758
Titres de dettes	132 213	58 069	15 658	58 486
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 704 186	282 305	1 362 122	59 759
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 401 831	-	1 342 072	59 759
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	302 355	282 305	20 050	-
Instruments dérivés de couverture	362 441	-	362 441	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 249 978	340 374	1775 021	134 583
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux			-	-

PASSIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 792	36	34 756	-
Titres vendus à découvert	36	36	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	34 756	-	34 756	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	198 929	-	198 929	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	233 721	36	233 685	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux			-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Titres vendus à découvert	32 441	192	32 249	-
Titres donnés en pension livrée	192	192	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	32 249	-	32 249	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	238 583	-	238 583	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	271 024	192	270 832	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables			-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux			-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2024)	134 583	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	856	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(753)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 609	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	4 814	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(2 358)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture 30/06/2025	137 895	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle
Solde de clôture (31/12/2024)	15 580	-	758	58 486	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(641)	-	-	(112)	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(641)	-	-	(112)	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	4 814	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(2 358)	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	14 939	-	758	60 830	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2024)	59 759	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1 609	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 609	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	61 368	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 140
Comptabilisés en résultat	(469)
Comptabilisés en capitaux propres	1 609

PASSIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3.

9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables.

9.4 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Les valeurs comptables de ces instruments financiers incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, leur valeur comptable inclut la juste valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de juste valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur la durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation, notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 871 042 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 846 552 milliers d'euros, soit une plus(moins)-value latente de -24 490 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 815 887 et 786 934 milliers d'euros, soit une plus(moins)-value latente de -28 953 milliers d'euros.

10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Le groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables ou autres événements.

11 Parties liées

Les parties liées à La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont :

- Des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, ou exerçant une influence notable sur La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, directement ou indirectement ;

- Des entités contrôlées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- Des entités soumises à l'influence notable de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ;
- Des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ;
- Des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ou à celui d'une de ses parties liées.

Pour la détermination d'une relation entre parties liées, il faut tenir compte de toute situation ayant existé au cours de l'exercice, même si elle ne s'applique plus à la date de clôture.

Les Caisses locales détiennent 3 296 746 parts sociales dans la Caisse Régionale pour un montant de 50 275 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués actualisés dans la Caisse Régionale pour un montant de 212 879 milliers d'euros.

12 Événements postérieurs au 30 juin 2025

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'évènements postérieurs à la clôture.

4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE

Monsieur Jean-Yves Carillet, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Ille-et-Vilaine.

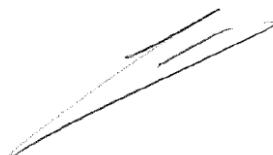
ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Rennes, le 12/09/2025

Le Directeur Général

Jean-Yves CARILLET



5 GLOSSAIRE

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AFEP/MEDEF

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

ESG

Environnement, Social, Gouvernance

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

PMT

Plan à moyen terme

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

TERMES

AGENCE DE NOTATION

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT – GESTION ACTIF-PASSIF

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

APPETIT (APPETENCE) AU RISQUE

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1 ADDITIONAL TIER 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

AUTOCONTROLE

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

BALE 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

CCA CERTIFICAT COOPERATIF D'ASSOCIES

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

COLLATERAL

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

COUT DU RISQUE

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

CREANCE DOUTEUSE

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

CREANCE DEPRECIEE

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

CREDIT AGRICOLE S.A. ENTITE SOCIALE

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête de réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

CVA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA DEBIT VALUATION ADJUSTMENT

Le Debit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

DILUTION

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

DIVIDENDE

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD EXPOSURE AT DEFAULT

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

ÉCART D'ACQUISITION/SURVALEUR

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP EMPLOIS PONDÉRÉS / RWA RISK-WEIGHTED ASSETS

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL EXPECTED LOSS

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

ENCOURS SOUS GESTION

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en circulation. Amundi consolide l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

ÉTABLISSEMENT SYSTEMIQUE

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FCP FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

GESTION D'ACTIFS ASSET MANAGEMENT

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE OU GOUVERNANCE

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

GREEN BONDS

Une green bond est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

GROUPE CREDIT AGRICOLE

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA HIGH QUALITY LIQUID ASSETS

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

IRC INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

ISR INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LGD LOSS GIVEN DEFAULT

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

NOTATION DE CREDIT CREDIT RATING

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR NET STABLE FUNDING RATIO – RATIO DE LIQUIDITE A UN AN

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

PARTS SOCIALES

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PER PRICE EARNINGS RATIO

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes actions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

PNB PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MREL MINIMUM REQUIREMENT FOR OWN FUNDS AND ELIGIBLE LIABILITIES

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

PEL PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

RAISON D'ÊTRE

La Raison d'Être se définit comme ce qui est "indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise" (source : rapport Notat-Senard). La Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole ("Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société") ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT 2022.

RESOLUTION

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG RESULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

SOCIETAIRE

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SOLVABILITE

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

SOLVABILITE 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, via trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

SPREAD DE CREDIT

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

SPREAD EMETTEUR

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

STRESS TEST OU TEST DE RESISTANCE

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

TAUX DIRECTEUR

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

TITRES SUBORDONNES

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

TSDI TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

VAR VALEUR EN RISQUE – VALUE-AT-RISK

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.